



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NO.602-2026
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX
(REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO. 548-2018)**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, France Lagrandeur directrice générale et greffière-trésorière à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 10 mars 2026, le projet de règlement no. 602-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus-es de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement no. 602-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 14 avril 2026 à 20 heures, à la salle du conseil située au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford ;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie, situé au 615, rue Principale, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet www.st-joachim.ca

Donné à Saint-Joachim-de-Shefford, ce 26^e jour du mois de mars 2026.

France Lagrandeur, gma
Directrice générale et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée France Lagrandeur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce vingt-sixième (26^e) jour du mois de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de mars 2026.

France Lagrandeur, gma
Directrice générale et greffière-trésorière